

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND AUTUNOIS MORVAN**

Procès verbal de la séance du 29 Janvier 2026

Le vingt neuf janvier deux mille vingt six, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan s'est réuni au Parc des Expositions L'Eduen à Autun sous la Présidence de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan.

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Monsieur Michel **SEBASTIEN**, Madame Danièle **CARRY**, Monsieur François **DE GUELIS**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Monsieur Alain **DICHANT**, Monsieur Patrick **CAYEUX**, Monsieur Jean-Louis **PORCHERET**, Madame Laetitia **PERRIER**, Monsieur Dominique **HUMBERT**, Monsieur Michel **GARNIER**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Robert **GRAS**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Carole **BOURGEOIS**, Monsieur Jean-François **NICOLAS**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, Administrateurs, Madame Carole MONGOUACHON, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Madame Sophie RENAUD, Responsable du service des Ressources Humaines de la CCGAM, Monsieur Adel KARMOUS, Directeur Général des services de la CCGAM, Madame Christine GAUTHEY, Coordinatrice des services Petite Enfance, Madame Sylvie DEVOUARD, Coordinatrice Soutien aux Aînés.

ETAIENT EXCUSES : Madame Odile **JOLY**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Monsieur Louis **BASDEVANT**, administrateurs.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Monsieur Guillaume **GRILLON** à Monsieur R. GRAS, Monsieur Eric **MARCHAND** à Monsieur A. DICHANT, Madame Marie-Jo **GUERIN** à Madame D. CARRY, Monsieur Olivier **DE GUELIS** à Monsieur G. POIGNANT.

Madame BARNAY ouvre la séance à 17h00, le quorum étant atteint, elle excuse les administrateurs absents et précise que ce sera le dernier conseil de la mandature.

Elle laisse la parole à Stéphane Piccirelli, agent préventeur à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et au CIAS, afin qu'il indique les points mis à jour sur l'année 2025. Elle rappelle que l'agent préventeur n'est pas là pour contrôler le travail des agents mais bien pour qu'ils travaillent dans de bonnes conditions en améliorant leurs gestes et postures. Son travail est reconnu par les représentants du personnel et l'ensemble des agents.

1°) - RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR ANNUELLE DOCUMENT UNIQUE DU CIAS ET PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL 2026 (PAPRI Pact)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L811-1 du Code général de la fonction publique portant dispositions générales relatives à l'hygiène et à la sécurité,

VU les articles L812-1 à L812-5 du Code général de la fonction publique portant missions et organisation des services et les articles L813-1 à L813-3 portant actions en faveur des agents dans le domaine de la prévention en matière de santé et de sécurité au travail,

CONSIDÉRANT que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents,

CONSIDÉRANT que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

CONSIDÉRANT que le document unique initial a été approuvé lors du conseil communautaire du 26 novembre 2019,

CONSIDÉRANT l'obligation de mise à jour annuelle,

CONSIDÉRANT que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

CONSIDÉRANT que la mise à jour du document unique a été soumise pour avis au F3SCT du 10 décembre 2025,

Je vous demanderai, Chers Collègues, de bien vouloir :

VALIDER la mise à jour 2025 du document unique d'évaluation des risques professionnels,

S'ENGAGER à mettre en œuvre les plans d'actions issus du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail – PAPRI Pact- et procéder à la réévaluation annuelle du document unique en 2026,

AUTORISER Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Stéphane Piccirelli explique qu'il va surtout parler des plans d'action essentiels qui ont été mis en place en 2025. Certes il y a eu des aménagements ergonomiques pour les agents et notamment l'installation de fauteuils, mais également des recommandations sur les postures à tenir.

L'année 2025 a été riche dans la mise en place de projets en collaboration avec Carole Mongouachon, qu'il remercie.

Validation en juin d'une charte concernant le port des équipements de protection individuelle (EPI). Ce sont par exemple des chaussures de sécurité, des lunettes de protection ou des gants pour les agents d'entretien. Cette charte a également été validée par les représentants du personnel d'où des visites de l'agent préventeur dans différents sites pour le port obligatoire des EPI. L'employeur est responsable de ses

salariés sur un plan physique et moral cela permet de voir si les agents travaillent en toute sécurité.

Depuis le mois de mai 2025, un décret est sorti concernant le plan canicule qui s'applique à tous les services, toutes les collectivités. En cas de fortes chaleurs, certains services peuvent bénéficier d'horaires aménagés, d'accès à des points d'eau fraîche. C'est devenu une obligation et plus une recommandation comme il y a encore deux ans.

La troisième action qui a été très importante, c'est l'arrivée d'une formatrice sauveteurs-secouristes du travail depuis septembre 2025. Encore une fois c'est un projet qui a pu voir le jour grâce à Carole et à Madame Barnay. Il s'agit d'un agent du CIAS qui travaille à la Ludothèque de Couches. Depuis septembre, elle forme des agents en interne et c'est une vraie valeur ajoutée pour la collectivité. Elle a déjà commencé des formations SST pour des agents du CIAS. En parallèle les formations SST du CNFPT continuent.

Un nouveau projet en 2025, c'est la mise en place de dispositifs d'alarme pour les travailleurs isolés, afin, là encore, de répondre à la réglementation. Les travailleurs sociaux du CIAS utilisent depuis maintenant quelques semaines une application sur leur téléphone professionnel qui permet de les protéger quand elles sont toutes seules.

Le pôle prévention chaque année fera une évaluation des risques professionnels et mettra en place au fur et à mesure des besoins.

Le dernier projet pour l'année 2025 a été l'accueil sécurité. Un accueil sécurité c'est encore une fois une obligation du code du travail ; tous les nouveaux agents dans la collectivité doivent être sensibilisés aux risques professionnels liés à leur poste et devront connaître les procédures de la collectivité concernant la santé sécurité au travail. Depuis 1er janvier 2025 tous les nouveaux agents sont reçus par le pôle prévention et sont sensibilisés aux risques professionnels et informés de leurs droits et obligations. Sur 47 agents reçus, sept agents venaient du CIAS.

Concernant le PAPRI Pact 2026 (Programme d'action pour améliorer les conditions de travail), ce ne sont ni plus ni moins que les projets 2025 ; voir si les procédures sont respectées, si les consignes sont écoutées pour pouvoir valider l'action. L'agent préventeur peut ainsi vérifier si l'agent ne porte pas ses équipements de protection individuelle. Il peut donner des avertissements et au troisième, un mail est adressé à la Présidente pour non port des EPI. Il y aura ainsi un vrai suivi.

Madame BARNAY remercie Monsieur PICCIRELLI et rappelle que l'objectif est vraiment que les agents travaillent dans de bonnes conditions. Elle insiste auprès des administrateurs élus qui ont des équipements petite enfance dans leurs communes ou des agents nécessitant des EPI, de bien veiller à ce qu'ils soient bien utilisés. Elle en a parlé la veille avec les représentants du personnel, car en cas d'accident ils sont dégagés de leur responsabilité.

Un financement a été prévu pour ça ; achat de sièges ergonomiques, de tables qui se surélèvent...enfin tout est fait pour que les conditions soient optimales mais les agents doivent jouer le jeu en les portant. Elle souhaiterait que tous les responsables de service y soient sensibilisés.

Madame BARNAY demande aux administrateurs s'ils ont des questions, des remarques par rapport à ce document unique qui ne cesse de vivre. C'est une obligation légale et il faut sans cesse l'adapter en fonction de l'évolution de la législation mais également pour répondre aux demandes des agents.

Monsieur POIGNANT souhaite savoir quels types d'accident du travail il y a le plus ?

Madame BARNAY lui répond que ce sont les chutes de plein pied qui sont les plus courantes aussi bien au CIAS qu'à la CCGAM.

Monsieur PICCIRELLI rajoute que c'est une bonne question, qu'effectivement depuis deux ans le nombre d'accidents de travail s'élève à environ 24 par an et cette année il y a eu 4-5 chutes de plein pied, ce n'est ni plus ni moins que du trébuchement, des glissades qui arrivent le plus souvent dans les crèches dû au rythme du travail, les agents se dépêchent et glissent sur un jouet ce qui provoque souvent des entorses. C'est la première cause d'accident au niveau national

Madame BARNAY demande s'il y a des oppositions, des abstentions ?

Les administrateurs, après délibération et à l'unanimité ont approuvé la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels du CIAS et le nouveau PAPRIACT 2026.

2°) - ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

Madame BARNAY demande aux administrateurs s'ils ont des remarques à faire sur le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 2 décembre dernier, qui leur a été transmis.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025 du CIAS du Grand Autunois Morvan est approuvé à l'unanimité.

3°) - ADMINISTRATION GENERALE – ACTES ACCOMPLIS

Madame BARNAY donne lecture du rapport :

Mes Chers Collègues,

Je vous demanderai de bien vouloir prendre acte des décisions suivantes prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan sur la période du 2 décembre 2025 au 29 janvier 2026 en vertu de leurs délégations.

DECISION DE LA PRESIDENTE

N° 11/2025 du 15 décembre 2025 concernant la fongibilité des crédits afin de procéder à un virement de crédit du chapitre 66 ou chapitre 68 d'un montant de 600,00 €.

N° 01/2026 du 19 janvier 2026 concernant la signature d'une convention d'intervention entre Monsieur François VAUDE LAPIA, psychanalyste et intervenant en analyses des pratiques et le CIAS pour une mission d'animation de sessions d'analyse des pratiques professionnelles auprès de l'ensemble du personnel des EAJE. Chaque intervention de 2 heures sera facturée 164,00 € TTC (frais de déplacement inclus) et sera facturée trimestriellement à réception de facture pour 6 groupes (soit une dépense totale de 2 952,00 € TTC).

Madame GAUTHEY prend la parole pour préciser qu'il y a une petite erreur, il faut noter six groupes au lieu de cinq pour un total de 36 heures et un coût de 2952 euros au lieu de 820. Par contre, il n'y a pas de différence avec les autres années, c'est pratiquement le même montant.

Madame BARNAY demande aux administrateurs s'ils sont d'accord pour faire les corrections ?

Madame Gauthey précise que Mme Bénédicte CAUSSE a arrêté de faire l'APP et c'est M. Vaude Lapia qui reprend, pour le même prix, à quelques euros près d'où cette nouvelle convention.

Madame Barnay demande aux administrateurs s'ils ont des oppositions, des abstentions à faire sur ce rapport.

En l'absence de remarques, ce rapport modifié est donc validé à l'unanimité.

4°) – FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame BARNAY explique, avant de faire la lecture du rapport sur le débat d'orientations budgétaires du CIAS, que l'État a fait adopter son budget avec l'article 49 alinéa 3 et que de ce fait, ce n'est que depuis ces derniers jours que les élus ont eu connaissance que les intercommunalités, les régions seraient les deux entités qui auront l'effort public le plus important à réaliser. Elle précise que dans le communiqué de presse qui a été fait par les intercommunalités de France on s'aperçoit qu'elles représentent 25% de la dépense publique, et qu'elles contribueront à l'effort public à plus de la moitié alors que les communes sont préservées. Les régions et les intercommunalités sont donc les grands perdants et ont un énorme effort à faire.

Elle précise qu'il a été décidé de voter le budget à l'identique de l'année 2025 en partant du réalisé, qu'il y a eu un gros travail de fait avec Madame Mongouachon, notamment avec le service des finances.

Cela permettra aux membres qui seront élus en avril 2026 de réfléchir, mais elle émet toutefois quelques réserves sur ce débat qui est très tôt et où il manque quand même quelques éléments. Elle précise que Madame Mongouachon a expliqué le surcoût financier parce qu'il n'y a pas des nouveautés encore cette année ; 80% du budget du CIAS correspond aux ressources humaines avec en plus la question liée à la santé, la question liée au bonus attractivité qui représente 85 000 euros.

Madame BARNAY souligne que ces dépenses supplémentaires devront quand même faire l'objet d'arbitrage avant le vote du budget. Elle laisse la parole à Monsieur Aluze.

Monsieur ALUZE précise qu'il découvre le DOB, qu'il ne fera donc pas de commentaires, si ce n'est que, si les chiffres sont réels, il faudra que la CCGAM trouve 3,5 millions d'euros pour faire face aux dépenses. Donc ce n'est pas possible, il faudra trouver des pistes pour réduire ces dépenses, parce que sinon on n'y arrivera pas.

Madame BARNAY rajoute qu'en effet au niveau des ressources humaines, il y a de fortes hausses qui ne pourront pas tenir dans le temps.

Madame BARNAY fait une lecture rapide du rapport avant de laisser la parole à Mme Mongouachon pour présenter les dépenses supplémentaires.

I. Propos introductifs

Face à l'échec de la commission mixte paritaire de proposer un budget 2026¹.

¹ Source Maire info Edition du lundi 5 janvier 2026

L'objectif est d'assurer provisoirement la continuité de l'État et maintenir une certaine stabilité dans l'attente de la reprise des débats. Cette loi spéciale n° 2025-1316 du 26 décembre 2025 prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, doit ainsi permettre de faire la transition entre 2025 et 2026 en empêchant la paralysie budgétaire.

Elle comporte trois articles qui visent simplement à autoriser le gouvernement à percevoir les ressources et impôts existants, à reconduire les prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales en vigueur en 2025 ainsi qu'à permettre à l'État d'emprunter jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026.

Dans la foulée de l'adoption de ce texte, l'exécutif a publié le décret n° 2025-1397 du 29 décembre 2025 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2026 qui limite les dépenses aux seules jugées « *indispensables pour poursuivre l'exercice des services publics* ». À ce stade, seuls 25 % des crédits sont rendus disponibles en ce début d'année, le reste faisant l'objet de « *blocage* », selon une circulaire du 30 décembre 2025 relative à la gestion budgétaire de l'Etat et des organismes publics et opérateurs financés par l'Etat pendant la période des services votés en 2025, publiée en fin d'année.

Concrètement, les collectivités percevront donc bien, dès janvier, leur DGF sur la base de son montant global et des règles d'attribution de l'année 2025. Les versements aux collectivités se feront ainsi « *par douzièmes, comme c'est le cas pour l'essentiel des composantes de la DGF* ». La loi spéciale permet également de ne pas modifier les règles du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et de ne pas minorer la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), contrairement à ce que souhaitait le gouvernement dans son projet de budget pour 2026.

En revanche, si les élus locaux pourront bien bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou encore du Fonds vert pour leurs dépenses déjà engagées, ils devront attendre l'adoption du budget 2026 pour percevoir à nouveau ces dotations sur leurs nouvelles dépenses. Sauf exceptions liées à une situation d'urgence.

Les travaux parlementaires vont reprendre le mercredi 8 janvier, d'abord à l'Assemblée nationale, pour une nouvelle lecture en commission des finances. Dans la version initiale du texte, le gouvernement demandait un effort de 4.6 milliards d'euros aux collectivités territoriales. Le Sénat lors des navettes parlementaires avait proposé d'abaisser de 2 millions d'euros à 890 millions d'euros le montant du DILICO (*dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités*)² en exonérant totalement les communes.

Dans ce contexte d'incertitude, il est particulièrement complexe pour le bloc communal de construire un budget sincère et sécurisé, tout en prenant en compte les besoins réels de fonctionnement des services publics portés par celui-ci. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale ne déroge pas à ces règles.

II. Cadre général et réglementaire

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le présent rapport d'orientations budgétaires a pour objet d'éclairer les membres du conseil d'administration du CIAS sur les grandes orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Le DOB permet d'informer sur la situation financière de la collectivité et d'échanger des orientations budgétaires.

² Il s'agit d'un dispositif qui vise à faire participer les collectivités à l'effort de réduction du déficit

Il constitue une étape préalable essentielle au vote du budget primitif et vise à présenter le contexte financier, les priorités politiques et les perspectives d'évolution des dépenses et des recettes. En effet, selon la jurisprudence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le DOB s'inscrit dans un processus et un contexte qui peut se représenter par le schéma suivant.



III. Contexte général et enjeux pour l'exercice 2026

1. Les dispositions prévues par la loi de finances pour 2025 et la loi de financement de la sécurité sociale

Le projet de PLF 2026 vise à :

- Ramener le déficit public à $\sim -4,7$ % du PIB en 2026
- Prolonger ensuite une trajectoire de redressement vers moins de 3 % du PIB d'ici 2029
- Soutenir la croissance avec une prévision autour de +1 % du PIB en 2026
- Maîtriser l'évolution des dépenses publiques tout en finançant les priorités.

Le contexte demeure marqué par des contraintes budgétaires fortes, avec une pression sur les charges obligatoires (personnel, prestations sociales, service de la dette) et des incertitudes politiques sur l'adoption finale du budget national.

L'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte institutionnel particulier.

La loi de finances n'ayant pas pu adopter dans les délais constitutionnels, une Loi Spéciale s'applique pour le début 2026

Cette loi spéciale permet :

- La continuité de l'action publique,
- La reconduction provisoire des crédits nécessaires au fonctionnement des services,
- L'encaissement des recettes existantes.

Dans ce cadre, l'élaboration du budget du CIAS s'effectue avec une visibilité financière réduite, notamment sur :

- L'évolution des dotations et compensations de l'État,
- Les financements sociaux et médico-sociaux,
- Les mesures nationales susceptibles d'impacter les dépenses de personnel ou les prestations sociales.

Le projet de LFSS 2026 prévoit :

- Recettes des régimes de base : environ 659,5 Md€
- Dépenses des régimes de base : environ 676,9 Md€
- Déficit global estimé : -17,5 Md€ en 2026, contre environ -23 Md€ en 2025

Cette trajectoire traduit la volonté de l'État de réduire progressivement le déficit des comptes sociaux, avec un objectif de retour à un équilibre à l'horizon 2029.

Situation par branche (principales données 2026)

- Branche Maladie : déficit estimé à -12,5 Md€
- Branche Vieillesse : déficit estimé à -3,0 Md€
- Branche Autonomie : déficit estimé à -1,7 Md€
- Branche Famille : excédent estimé à +0,7 Md€

Ces données confirment la pression financière croissante sur les politiques liées au vieillissement, à l'autonomie et à la santé, qui constituent le cœur des missions du CIAS.

2. Les enjeux pour l'action sociale intercommunale

Impacts directs pour le CIAS

Dans ce contexte national contraint, plusieurs impacts sont identifiés pour le CIAS :

- Une progression maîtrisée des financements sociaux nationaux, sans augmentation structurelle significative ;
- Une vigilance accrue sur les dépenses liées à l'autonomie et à l'accompagnement des personnes âgées ;
- Un renforcement attendu de la coordination entre acteurs locaux pour optimiser l'usage des ressources.

Le CIAS devra ainsi concilier exigence de solidarité et responsabilité financière.

IV. Analyse synthétique de la situation financière du CIAS et de son évolution au cours des derniers exercices.

Sur la période 2020-2025, La section de fonctionnement se caractérise par un effet de ciseaux. Les charges de fonctionnement évoluent de 3,6% en moyenne par an soit près de 480 k€ alors que les produits de fonctionnement diminuent de 170k€.

Les charges de personnel, premier poste qui représente 78% du total des dépenses évolue de 3,5% en moyenne par an. Après un maintien du coût global en 2022, les dispositions réglementaires fixées nationalement, l'avancement des agents et les titularisations ont conduit à un développement contraint en fin de période. Le second poste, les charges à caractère général progressent de 3,6% en moyenne par an, niveau très proche de celui de l'inflation (+3,5% en moyenne par an). L'augmentation de ces charges au cours de la fin de période résulte de la hausse des autres services extérieurs,

des frais d'énergie (électricité/chauffage), les achats de prestations de services, les dépenses d'alimentation, les frais de maintenance et charges d'assurance.

En ce qui concerne les recettes, la majeure partie des recettes provient des dotations et participations. Parmi ces dotations, figurent la subvention versée par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan dont le montant a diminué d'environ 70 000€ par an depuis 2022. Les autres dotations et participations sont issues de la CAF.

L'épargne du CIAS apparaît comme assez faible. Toutefois, la situation étant fortement dépendante de la subvention versée par la CCGAM, il convient de relativiser ce niveau.

formation de l'épargne							
	Evolution moyenne	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit de fonctionnement		3 512 629	3 218 578	3 200 800	3 409 233	3 345 529	3 818 697
Atténuation de charges		23 770	2 985	13 528	24 249	13 410	10 298
Produits des services		652 165	726 189	684 545	675 842	695 479	678 109
Dotations et participations		2 801 234	2 469 276	2 502 110	2 703 133	2 636 461	3 123 913
Autres produits de gestion courante		0	3	1	440	24	6 350
Mandats annulés		35 460	20 126	615	5 570	155	28
Charges de fonctionnement		3 175 867	3 168 197	2 958 211	3 402 343	3 658 482	3 629 867
Charges à caractère général		610 749	605 344	611 848	672 728	729 146	643 644
Charges de personnel		2 478 893	2 467 495	2 248 120	2 650 988	2 845 077	2 875 715
Autres charges de gestion courante		85 664	95 357	97 886	77 877	83 175	67 379
Titres annulés		69		357	750	76	
Dotations aux amortissements						1 008	43 129
Intérêts compte courant		492					
Epargne de gestion		336 762	50 381	242 589	6 890	-312 953	188 831
Intérêt de la dette		0	0	0	0	0	0
Epargne brute		336 762	50 381	242 589	6 890	-312 953	188 831
Remboursement du capital de la dette		0	0	0	0	0	0
Epargne nette		336 762	50 381	242 589	6 890	-312 953	188 831
Taux d'épargne brute		9,59%	1,57%	7,58%	0,20%	-9,35%	4,94%

Subvention de la CCGAM				
2021	2022	2023	2024	2025
1 150 000	1 070 000	1 000 000	930 000	1 410 000

Au niveau de l'investissement et de son financement, le CIAS a des besoins assez faibles. Le volume des investissements s'établit à 49 410 € en moyenne par an. Il est financé à hauteur de 22 704 € de recettes (FCTVA et subvention). Ainsi le coût net d'investissement représentait 26 706 €. Celui-ci a été intégralement pris en charge par l'épargne disponible.

Le CIAS n'est pas du tout endetté.

En début de période le CIAS disposait à la fin de l'exercice 2020 d'environ 580 k€. Ce niveau a été maintenu jusqu'au début de l'exercice 2024. Au cours de ce dernier exercice, les excédents ont été mobilisés pour supporter les charges de l'exercice. Les

deux sections sont concernées. L'effort porté sur la section de fonctionnement s'établit à 337 k€ sur un total d'excédent de 364 k€ en début d'année. Au 31 décembre 2024, les excédents représentent 231 340 €. Ils sont principalement constitués d'excédents sur la section d'investissement (204 k€), ceux de fonctionnement ne représentant plus que 27 k€.

En 2025, l'équilibre est maintenu grâce à l'augmentation de la subvention de fonctionnement versée par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan à 1410 000 €. A ce stade, le résultat provisoire pour l'année 2025 de 218 816,77 € reste fragile, ce qui donne en cumul un résultat de fonctionnement provisoire à 226 726,03 € et un résultat d'investissement à 219 450,44 € soit un résultat total de 446 176,47 €. Ainsi, pour équilibrer ses besoins à venir sur la section de fonctionnement, le budget du CIAS va avoir besoin d'un maintien de la subvention d'équilibre qu'il reçoit de la CCGAM.

Financement des investissements							
	Moyenne	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'investissement	49 410	44 173	22 410	67 900	39 280	58 337	64 359
Immobilisations coprorielles	46 614	36 873	14 972	67 900	37 240	58 337	64 359
Immobilisations financières	796	300	2 438		2 040		
Subvention d'équipement	2 000	7 000	5 000				
Recettes d'investissement	25 172	23 251	7 846	3 656	52 698	16 367	47 216
FCTVA	7 262	9 082	5 271	2 456	11 138	6 056	9 570
Subvention d'équipement	17 346	14 169	2 000	1 200	40 142	9 161	37 406
Immobilisations financières	564	0	575		1 418	1 150	240
Besoin de financement des investissements	24 238	20 922	14 564	64 244	-13 418	41 970	17 144
Epargne brute	63 033	336 762	50 381	242 589	6 890	-312 953	54 526
Variation de la dette							
Variation du fonds de roulement	38 795	315 840	35 817	178 345	20 308	-354 923	37 383
Epargne nette	63 033	336 762	50 381	242 589	6 890	-312 953	54 526
Emprunt nouveau							
Variation du fonds de roulement	38 795	315 840	35 817	178 345	20 308	-354 923	37 383
Fonds de roulement au 1er janvier		268 427	584 866	620 684	565 956	586 586 264	231 341
Fonds de roulement au 31 décembre		584 866	620 684	565 956	586 264	586 231 341	268 724

V. Analyse comparée 2024/2025 – Budget CIAS

Report des résultats fin 2024

Résultat reporté en fonctionnement de l'exercice 2024 en 2025 : 27 441,19€

Résultat reporté en investissement de l'exercice 2024 en 2025 : 203 918,51€

Au total : + 231 359,70€

Le budget CIAS de fonctionnement réalisé en 2025 en dépenses est de **3 586 658,76 €** et en recettes **3 846 139,36 €**.

Résultat de l'exercice 2025

En fonctionnement 199 284,84 €*

En investissement 15 531,93 €

* Le budget 2025 a été maîtrisé par d'une part le maintien des coûts RH 2 875 714,64 € en 2025 contre 2 845 076,8 € en 2024 et d'une autre part par l'augmentation de la subvention de fonctionnement versée par la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan à hauteur en 2025 de 1 410 000 € contre 930 000 € en 2024.

VI. Le budget 2026 CIAS

En fonctionnement

- Son estimation en dépense est de **4 003 042 €** dont 3 177 000 € en RH soit 79,5 %.
- Les 20 % restants regroupent les besoins de fonctionnement des services dont les trois pôles action sociale, petite enfance et soutien à la parentalité, soutien aux séniors ; les bâtiments, l'entretien des locaux, les projets et les opérations d'ordre.
- Son estimation en recettes repose principalement sur les prestations perçues par la MSA, la CAF et le département de Saône-et-Loire, les prestations familles, les subventions exceptionnelles pour projets et la subvention d'équilibre versées par la CCGAM. Le CIAS reste tributaire de l'activité des équipements pour les soutiens CAF et MSA qui peuvent être aléatoires, bien que conséquents et soumis à des barèmes imposés.

L'Etat poursuit son soutien pour l'accueil d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales et le poste d'intervenante sociale en gendarmerie (en co-financement avec le département de Saône-et-Loire, l'Etat et le CIAS). Il n'a pas renouvelé en 2025 son soutien à la veille sociale réalisée par les travailleurs sociaux du CIAS jusqu'alors. En effet, ce financement était davantage lié à l'accueil de jour des personnes sans résidence stable qui n'existe plus sous cette forme.

- La subvention d'équilibre CCGAM est évaluée à 1 500 000€ et les recettes (dotations et participations) sont estimées à 2 105 785€.

1. En matière d'action sociale, le CIAS affirme son soutien dans les domaines d'action suivants :

- La lutte contre la précarité et l'accompagnement social

Les deux conseillères en économie sociale et familiale du CIAS accompagnent en complément du service social départemental de nombreux foyers âgés ou sans résidence stable en lien avec l'activité de domiciliation.

Elles participent à de nombreuses instances ou projets visant au maintien dans le logement (appartement pédagogique et économie d'énergie, commission mensuelle de l'association les amis du petit marché, plateforme logement hébergement...)

La commission permanente qui se réunit tous les deux mois avec les administrateurs du CIAS et les techniciens pour l'octroi de secours et de prêts aux familles (10 000€ secours et 2 000€ prêts).

L'instruction des dossiers de demande d'aide sociale, mission obligatoire dévolues aux CCAS et CIAS. L'accueil des publics, téléphonique comme physique.

Le soutien aux déplacements TEA uniquement des usagers âgés de plus de 65 ans et non imposables et aux titulaires d'une carte d'invalidité (4 000€).

- Les violences intra-familiales

Le CIAS soutenu par l'Etat, reconduit le financement annuel du T2 qui lui est mis à disposition pour la mise à l'abri des familles victimes de violences intra-familiales (15 500 €).

Implication des agents CIAS à faire vivre le réseau des violences intra-familiales porté par la Ville d'Autun.

Depuis la fin d'année 2025, le CIAS porte en direct l'emploi à mi-temps de l'intervenante sociale en commissariat et gendarmerie, antérieurement assuré par la Ville du Creusot par voie de convention. Ce poste fait l'objet d'un co-financement tripartite avec l'Etat et le département de Saône-et-Loire (Recettes 8 250€ pour l'Etat et 9 625€ pour le département) ; reste à charge pour le CIAS 9 625€.

- Les subventions aux associations

Le CIAS prévoit un budget constant de 50 000 € pour l'année 2026. Ce sont en moyenne une quinzaine d'associations qui sont soutenues sur le territoire de la CCGAM (accès aux droits, soutien à la parentalité, aide alimentaire...).

- Le programme de réussite éducative

Une recette de 45 000 € est versée au CIAS par la DGCS pour l'animation et le suivi des instances techniques de ce dispositif animé par la Ville d'Autun et plus particulièrement la DCSU (direction de la cohésion sociale et urbaine).

L'action sociale porte sur son budget toutes les assurances (véhicules, statutaires...), des fournitures administratives, du petit matériel, l'adhésion à l'UNCCAS, l'essence, l'alimentation pour les CA principalement...

Concernant les projets portés par la direction et afin de rendre plus lisible leurs financements, ils seront budgétairement affichés indépendamment. En effet, au-delà de la dépense, ces projets sont pour la plupart subventionnés.

2. En matière d'accueil du jeune enfant (crèches et relais itinérant petite enfance) et de soutien à la parentalité, le CIAS poursuit ses engagements :

- Dans le cadre du déploiement des trois enjeux stratégiques de la convention territoriale globale signée avec la CAF 71 pour 5 ans (2025/2029)

Enjeu I Maintenir un niveau d'offre de services qui réponde aux enjeux démographiques et d'attractivité de demain (attractivité des métiers et filières, communication « Aller vers » - Numérique, crèche familiale et valoriser le territoire au travers d'une demande démarche partenariale).

Enjeu II Garantir la continuité des parcours de vie et adapter l'offre à l'âge des publics (formation des professionnels, définition d'un socle commun de compétences et qualité d'accueil, actions passerelles)

Enjeu III Comment mieux prendre en compte les publics vulnérables et/ou isolés (Aller vers/repérage, programme de réussite éducative intercommunal, formation, créer des événements/projets fédérateurs).

Cette contractualisation portée par la CCGAM et sa chargée de coopération globale/transversale, travaillera en 2026 en étroite collaboration avec la chargée de coopération thématique du CIAS pour animer et construire ces actions. De ce fait, le fonctionnement du kiosque famille pour l'année 2026 sera questionné en l'absence d'agents CIAS pouvant l'animer. Reconnu EVS encore pour une année (2026), l'idée est de davantage travailler vers une maison des 1 000 premiers jours. En effet le territoire dispose déjà de plusieurs EVS et de deux centres sociaux sur la Ville d'Autun.

L'offre d'accueil du jeune enfant est maintenue à 131 places sur les 5 équipements collectifs et le relais petite enfance itinérant accompagne les familles employeuses des 106 assistantes maternelles présentes sur le territoire. Il participe également du soutien à leur professionnalisation en proposant des formations et des projets communs. Les maisons d'assistantes maternelles au nombre de 3 viennent compléter l'offre (4 autres projets sont en étude ou en voie de réalisation).

Ce pôle regroupe le plus grand nombre d'agents au regard des règles d'encadrement et représente la dépense principale. Les autres dépenses regroupent les contrats de maintenance, l'essence, l'alimentation, l'analyse de la pratique professionnelle, les vacances du médecin pédiatre à Bel Gazou, du petit matériel, des fournitures, la location du copieur, les analyses de laboratoire, les projets (éveil à la nature, motricité, arts créatifs...).

Les principales recettes nous proviennent de la CAF 71 via la signature de la CTG. Une hausse de 2% est annoncée par la CAF sur ces financements aux gestionnaires. Concernant la MSA, nous ne sommes pas encore certains que le contrat « Grandir en milieu rural » soit reconduit (23 000€ de recettes). La MSA soutient cependant le CIAS par sa PSU (prestation sociale unique) comme la CAF.

3. En matière de soutien aux aînés, le CIAS poursuit son engagement dans les domaines suivants :

- Des actions de prévention « à domicile » - Interco amie des aînés (IVADA) déploiement du plan d'actions 2026.

Le CIAS reconduit sa 2^{ème} contractualisation avec la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie 2025/2027 autour de la prévention des chutes et activité physique, le lien social, l'alimentation, la mobilité et le numérique. L'assemblée des aînés, instance participative du dispositif IVADA, va à nouveau travailler avec les services au déploiement d'actions solidaires en faveur des aînés.

- L'animation d'un réseau inter EHPAD – des petits cafés des échanges – club des aînés dans les communes – ça bouge chez les séniors

Les animateurs des EHPAD et la coordinatrice soutien aux aînés construisent des projets en commun pour les résidents mais également pour les personnes du domicile afin que les publics se rencontrent. L'aller vers avec l'organisation des petits cafés des échanges prévus une fois par mois sur les communes de la CCGAM et le soutien aux maires pour continuer à faire vivre les clubs des aînés de moins en moins nombreux.

- La lutte contre l'isolement

L'animatrice de lutte contre l'isolement des séniors poursuit son travail de partenariat pour tisser un repérage avec l'association des petits frères des pauvres notamment.

- La délégation de service public de portage de repas à domicile et veille sociale

La délégation de service public a été reconduite avec l'association ADMR pour 5 ans 2025/2029. Ce service permet le maintien à domicile et assure une équité de traitement tant géographique que tarifaire (8 300€).

- Contribution aux dynamiques partenariales

Le CIAS est partenaire aux côtés de nombreux acteurs du territoire : l'INTERACTIF porté par la mutualité Française Saône-et-Loire, Chez Daddy, co-working, la Bricole, Association AILES, CPIE, les Ateliers Nomades, Morvan découverte, l'EPIDE, la mutualité Bourgogne Franche Comté ATELIERS BONS JOURS, la DCSU et les centres sociaux de la Ville d'Autun (VADA) et les différents services de la CCGAM (Mobilité, plan alimentaire territorial, contrat local de santé, numérique, bibliothèques, cuisine centrale la MIAM...). Nous allons également travailler avec l'AG2R à une contractualisation à deux ans CIAS/CCGAM pour le soutien aux actions précédemment citées et qui pourrait s'élever à 50 000€ par an. Le contenu et la forme restent encore à définir.

En investissement

Pour l'année 2026, les investissements porteront notamment sur le renouvellement de matériel pour l'équipement petite enfance Bel Gazou (autolaveuse, armoire froide, lave-vaisselle...).

En effet, les équipements datent pour la plupart de l'ouverture de l'équipement en 2015 et malgré les coûts assez importants engagés pour les réparer, leur renouvellement est vraiment nécessaire. Le coût estimé serait de 33 000€. Les services du CIAS solliciteront le soutien de la CAF 71 et de la MSA sous forme de demande de subventions.

Par ailleurs un outil permettant un autodiagnostic de l'application du référentiel national relatif aux locaux, aux aménagements et à l'affichage au sein des EAJE, a été élaboré par la Direction générale de la cohésion sociale (Etat). Cet outil qui a été partagé avec les collègues de la DST, doit nous permettre d'apporter les mesures correctives afin que les bâtiments, accueillant les jeunes enfants, respectent ces normes. Son application entre en vigueur au 1^{er} septembre 2026.

Un certain nombre d'entre elles ont déjà fait l'objet d'une prise en compte (réhausse des clôtures, température, luminosité...), mais d'autres nécessiteront de nouveaux investissements (les portes ouvrant sur les espaces d'accueil d'enfants devront être équipées d'un oculus grande hauteur ou de deux oculovitrés dans le haut et le bas de la porte permettant de visualiser les enfants placés de l'autre côté de la porte).

Le CIAS a également déposé une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet départemental 2026 du Conseil départemental de Saône-et-Loire. En effet, des travaux d'aménagements extérieurs dans les micro-crèches d'Etang-sur-Arroux et d'Epinac sont nécessaires pour un coût estimé à 35 000€. Là aussi, nos collègues de la DST ont établi des plans de travaux et obtenus des devis d'artisans locaux.

Des mesures du radon devront être reconduites ce début d'année par la direction des services techniques sur la micro-crèche de Mesvres. Au regard des taux constatés et si les mesures d'aération conduites régulièrement par l'équipe ne suffisent pas, il faudra peut-être engager d'autres solutions techniques bâtementaires.

Affectation des résultats 2025 pour 2026 provisoire

En fonctionnement + 226 726,03€

En investissement + 219 450,44€

Points de vigilances sur l'année 2026

- Le surplus du coût de la mutuelle collective acté au 1^{er} janvier 2026, le versement du bonus attractivité, l'augmentation du coût du contrat CNP (décès, invalidité, CITIS pour les agents CNRACL)
- Les taux d'encadrement de personnels qualifiés dans les EAJE à compter de septembre 2026 pour répondre à la nouvelle réglementation d'accueil des enfants à l'ouverture et à la fermeture des équipements.
- Le non-versement de la subvention de 7 000€ de l'Etat pour la veille sociale sur le territoire du Grand Autunois Morvan.
- L'évolution réglementaire possible en cours d'exercice
- La pression inflationniste sur les dépenses courantes
- Les besoins sociaux en augmentation (vieillesse, précarité, isolement)
- La maîtrise de la masse salariale

VII. Les perspectives et conclusion

Le budget du CIAS pour l'exercice 2026 sera élaboré dans un cadre :

- Responsable et prudent,
- Tenant compte des incertitudes liées à la loi spéciale,
- Fidèle aux valeurs de solidarité et de service public.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape essentielle pour partager ces enjeux et préparer un budget équilibré, garantissant la continuité de l'action sociale intercommunale.

Madame MONGOUACHON prend la parole pour expliquer comment vont s'organiser les prochaines échéances en faisant le rétro-planning des réunions des instances, qu'il a fallu anticiper la discussion, en tout cas sur les grands axes budgétaires de 2026. Le nouvel exécutif sera connu le 7 avril, côté communautaire. Les élus communautaires qui siégeront au conseil d'administration seront connus début avril. Les administrateurs nommés devront candidater dans les 15 jours suivant la publication.

Elle précise qu'en effet, ce débat d'orientations budgétaires arrive tôt dans l'année, puisqu'habituellement il est fait en mars. La difficulté a été en fin d'année et en début de l'autre, d'attendre les rattachements, d'avoir une vue exacte sur le résultat de l'année 2025, qui quand même, selon elle, est très correcte. Elle rappelle qu'on terminait l'année 2024 avec 24 000 euros. En 2025, on sera à un petit peu plus de 200 000 euros.

La première analyse qui peut être faite sur ce surplus viendrait notamment d'un complément de revalorisation du bonus territoire de la Caisse d'allocations familiales. Elle rappelle la signature de la CTG, Convention Territoriale Globale, qui a été régulièrement présentée aux administrateurs. Elle a repris ces éléments dans le DOB sur les trois axes stratégiques. Pour la Caisse d'allocations familiales, cette convention est en fait une convention cadre qui permet de fixer les engagements de financement pour la collectivité, sur le fait de continuer à faire vivre les équipements. Et à ce titre, la CAF maintient ses montants de financement, voire les revalorise. Pour 2026, la CAF annonce aussi une augmentation de 2 % de la PSU, ce qu'on appelle la prestation sociale unique, ce qui est plutôt intéressant. Par contre, il y a encore une inconnue sur les recettes de Bel Gazou pour 2026.

Bel Gazou est un équipement important et la prestation de service est conséquente. Et dans ce cadre, avec la nouvelle COG, la Convention d'Objectifs Générale et de moyens, il y a une convention obligatoire qui doit être signée entre la CAF et la collectivité. Et à ce stade, la convention n'est pas encore signée.

Elle rajoute que pour le prévisionnel 2026, on a encore une petite interrogation sur la hauteur des ressources qui pourraient être perçues pour le financement de l'équipement. Il y a une autre inconnue qui est un peu complexe au niveau budgétaire, c'est en fait la reconduction ou non de ce qu'on appelle le GMR, le contrat Grandir en Milieu Rural de la MSA. La dernière subvention, de l'ordre de 25 000 euros, a été versée sur l'année 2025 et la contractualisation s'est terminée. La MSA ne dit pas si le contrat se reconduit en 2026.

Elle fait remarquer que sur la question des recettes, il peut encore y avoir de bonnes surprises en matière de soutien, ce qui est plutôt positif. Donc, la proposition du budget qui est faite, en concertation avec les directeurs RH, des Finances et le Directeur Général

des services de la CCGAM, est celle du maintien de la subvention d'équilibre versée par la CCGAM en 2025 pour 2026, sachant qu'en effet sur la partie ressources, il y a cette interrogation et sur la partie dépenses, il y a une augmentation en RH.

Elle revient sur le bonus attractivité, dont Mme Barnay a parlé, qui en fait, est un bonus versé par la Caisse d'allocations familiales. Chaque agent de la petite enfance recevra un montant mensuel de 100 euros net. 51 agents en bénéficieront. Ce bonus attractivité est compensé par une atténuation de charges. Madame Mongouachon souligne qu'il s'agit d'une dépense, mais qu'en face il y a quand même une recette et qu'il faut prendre en compte ces deux éléments.

Madame BARNAY aimerait que pour les nouveaux élus, le budget soit présenté sous forme de diagrammes, que ce soit une présentation plus synthétique, dynamique qui permette d'avoir une vision globale des dépenses et des recettes.

Elle souhaite souligner que le Grand Autunois Morvan est le territoire en Saône-et-Loire où il y a le plus d'élus maires qui se représentent, l'engagement est là. Il y aura tout de même de nouveaux administrateurs de la société civile et elle souhaite que ce soit compréhensible pour tous.

Madame MONGOUACHON précise que le coût du bonus attractivité sera d'un montant de 85 000 euros. L'atténuation de charges en recettes est de 62 000 euros. Elle rajoute que le CIAS est obligé d'afficher les 85 000 euros en dépenses et que cette décision a été validée en CST avec les représentants du personnel en décembre 2025.

Madame BARNAY insiste sur le fait que nous sommes les premiers du Département, avec le Creusot et la Bresse, à le mettre en place mais rappelle de nouveau que les intercommunalités voient leurs recettes diminuer, qu'il faut faire mieux avec moins de recettes.

Pour elle, il faut voir globalement les dépenses et les recettes des différentes collectivités, avec les priorisations des services et des différenciations territoriales, de ce qu'on souhaite vraiment garder. Si l'on veut la dynamique, la stabilité de notre population, on sait qu'il faut de l'économie, de l'habitat, des services petite enfance, des groupes scolaires, et tout ça, ça a un prix et on doit pouvoir le porter. Elle rajoute qu'avec le pacte financier fiscal, il va falloir travailler ensemble, communes et intercommunalités, en tenant compte de nos recettes, si on veut maintenir les services que l'on souhaite garder, voir comment on doit les financer et comment on les finance ensemble. La CAF lors de la mise en place de la CTG nous a également rappelé d'avoir une équité territoriale.

Madame MONGOUACHON rajoute qu'il n'y a rien de plus ni de moins que le fonctionnement actuel du CIAS par rapport au budget présenté. Il y a toujours les 5 EAJE, 1 RPE, deux ludothèques.

Il a cependant fallu arbitrer un poste pour la CTG, c'est Madame Peggy Crochet qui va être l'interlocutrice de la Caisse d'Allocations Familiales. Du coup, le kiosque famille est mis en stand-by sur l'année 2026, la CAF nous obligeant à un interlocuteur unique.

Pour ce qui est du service de portage de repas, le CIAS achète les repas à la communauté de communes pour 330 000 euros environ, qui les reverse à la CCGAM, C'est un jeu d'écritures. Le CIAS reverse à ADMR une subvention d'équilibre de 8 500 euros par an. Elle rappelle que c'était un service que le CIAS avait en régie avec des agents pour la plupart en contrats aidés. S'il avait fallu intégrer ces agents sur une activité pérenne, elle pense que ce serait plus compliqué encore aujourd'hui. A l'époque,

le CIAS a pris la bonne décision en voulant travailler avec les acteurs de l'aide à domicile car aujourd'hui le service perdure, dans l'intérêt du service aux habitants.

Elle pose la question sur une délégation des micro-crèches, comme les repas à domicile et rappelle que ce sont des débats qui se sont déjà tenus ultérieurement. De plus, ce sont des équipements qui ont plus de dix ans, il va falloir faire un choix.

Madame MONGOUACHON souligne que malheureusement la natalité est en baisse, que l'on entend partout que le nombre de classes va être revu en septembre 2026.

Elle revient sur l'effectif du CIAS en rappelant qu'il y a plus d'agents titulaires que d'agents contractuels. Le CIAS a fait le choix cette année de prendre une deuxième apprentie en lien avec l'ouverture possible d'une maison des assistantes maternelles sur Auxy. Certaines communes réfléchissent ainsi à proposer d'autres modes de garde en facilitant leur installation sur leur commune, un peu comme une maison pluridisciplinaire de santé, en fait. Dernièrement, à Cussy-en-Morvan, la MAM des Choupiissons a ouvert, en collaboration avec Christine Gauthey et le Maire, Norbert Estienne ; C'est en effet grâce à la Convention Territoriale Globale que l'on s'est aperçu qu'il y avait un manque dans le Haut-Morvan.

Pour Auxy, le Maire, M. Favre, avait une candidature mais la personne n'avait pas le CAP Petite Enfance. Il avait été dit en effet que nous prendrions moins d'apprentis, même si elle pense que c'est important de soutenir la jeunesse. En accord avec la Présidente, il a été décidé d'accueillir quand même cette jeune femme, mais l'âge, l'apprentissage et le parcours font qu'un coût d'apprentissage n'est pas le même si vous avez 16 ans ou si vous en avez 28. Donc effectivement, cela a un coût de 14 500 euros à l'année mais sur le principe, c'est quand même pour un projet de territoire important.

Madame MONGOUACHON évoque ensuite la participation à la complémentaire santé des agents. Le CIAS a voté en fin d'année favorablement à une contribution à hauteur de 20 € par agents, ce qui correspond à un coût de 17 000,00 €. Un questionnaire avait été adressé à tous les agents afin de pouvoir adhérer à un contrat collectif qui permettait d'avoir des garanties correctes à un coût correct. Et la plupart des agents CIAS ont répondu positivement.

Madame BARNAY conseille aux collègues Maires de faire de même car c'est une obligation légale depuis le 1er janvier. Elle souligne qu'aujourd'hui l'Etat impose de plus en plus aux collectivités de porter des dépenses régaliennes. Elle donne l'exemple du poste d'intervenante sociale en gendarmerie, selon elle, c'est l'Etat qui devrait porter ce type de poste.

Madame MONGOUACHON continue avec les cotisations vieillesse, qui expliquent une grosse partie de l'augmentation, le contrat CNP Assurance, qui a été reconduit en fin d'année dernière. Pour le risque statutaire, c'est un coût de plus de 6 000 euros.

Elle rajoute la modification du RIFSEEP qui était divisé en deux, une partie fixe, l'IFSE, et une partie potentiellement variable, qu'on appelle le CIA. Depuis 2026, ces deux éléments ont été rassemblés en un régime unique, RIFSEEP, et a mis en place un vrai CIA. Le CIA, en fait, c'était plutôt une valorisation de l'activité de l'agent, d'un plus, d'une gratification sur un engagement supplémentaire. Jusqu'alors, il était quasiment acquis. Il fallait vraiment avoir un entretien professionnel, « pas à la hauteur », pour que l'employeur ne verse pas le CIA. C'est un montant de 13 700 € qui a été prévu au budget.

A cela se rajoutent les revalorisations du smic et on ne peut pas payer des agents de catégorie C en dessous, donc cela entraîne encore des coûts supplémentaires ; 4 600 € au 1^{er} janvier.

Elle est d'accord avec les propos de Mme Barnay ; ce sont aussi des obligations nationales et réglementaires qui évoluent et que l'on est obligé d'appliquer.

Elle insiste sur l'importance du budget RH, 80 %, mais on reste quand même sur une conduite néanmoins assez classique.

Elle précise qu'il y a beaucoup de frais de bâtiment qui ont été prévus pour l'année 2026, parce qu'on arrive à des équipements vieillissants. On a des problématiques où il faut qu'on soit très vigilants, notamment, le radon. Les analyses en fin d'année ont été faites sur quelques sites. Les services techniques essaient de tirer les prix mais pour donner un exemple, juste pour une analyse du radon sur la micro-crèche de Mesvres, c'est un coût de 900 €.

Ce qui est quand même embêtant, c'est que malgré les actions de correction, qui sont principalement celles liées à l'aération, à Mesvres par exemple, les mesures remettent en évidence des taux élevés. Il faut rediscuter de la construction même du bâtiment.

Madame BARNAY pense qu'il faut voir avec la garantie décennale avant le 6 février 2026, la mettre en jeu pour les structures de Mesvres et Etang Sur Arroux.

Il y a également beaucoup de contrats de maintenance qui sont fait régulièrement. Il est prévu en général 5 % d'augmentation par an ; ce sont des contrôles d'extincteurs, de hottes,... tous les contrôles qui sont obligatoires et qui doivent être faits. Elle pense qu'il faudrait mutualiser des contrats pour obtenir des coûts intéressants.

Certains bâtiments comme Bel Gazou, commencent à se défraîchir. Un budget peinture a été prévu en se disant peut-être que dans l'année, une ou deux pièces pourraient être refaites. C'est important de le faire régulièrement pour ne pas laisser le bâtiment se dégrader. Des recherches de subventions sont faites en ce sens.

Pour ce qui est du fonctionnement, des climatisations qui ont été installées dans tous les équipements, subventionnées à hauteur de 80 % par la Caisse d'Allocations Familiales. Tout est mis en œuvre pour rechercher des financements. Mais voilà, quand il y a vraiment des augmentations de fonds, là, c'est compliqué quand même.

La CAF peut suivre sur des augmentations, bien entendu, mais pas à la hauteur de ce que la collectivité porte. Sur le budget d'action sociale, il est proposé de maintenir le financement du T2, quand même, qui est le logement d'urgence et de protection dans le cadre des violences intrafamiliales. Heureusement, il n'est pas mobilisé 12 mois sur 12. Madame BARNAY a souhaité faire un courrier de remerciement à la Directrice de l'Espace St Ex qui n'a pas demandé d'augmentation cette année pour la location du T2. C'est honnête parce qu'en fait, nous louons un appartement que nous n'utilisons pas toute l'année.

C'est un plus d'avoir ce logement, qui laisse une marge de manœuvre intéressante pour des situation d'urgence. Il dispose quand même de deux pièces et d'une cuisine. Les travailleurs sociaux font des courses régulièrement. Si la gendarmerie accompagne un accueil en urgence, il y a ce qu'il faut. Le CIAS travaille avec les associations d'aide alimentaire sans aucun problème, il arrive toujours à trouver des solutions.

Ce sont souvent des situations qui arrivent le week-end où tous les services sont fermés. Donc c'est vraiment important d'avoir un lieu où on est sûr de pouvoir mettre en toute sérénité, tranquillité, une mère avec des enfants par exemple.

Madame MONGOUACHON continue avec la commission permanente, le même budget a été repris, c'est-à-dire environ 10 000 euros et 2 000 euros de prêt en sachant qu'il y a quand même une régie d'urgence qui est souvent utilisée le vendredi, pour mettre de l'essence ou pour faire un petit dépannage alimentaire.

Elle rappelle la suppression de l'aide au permis où l'on donnait 150 euros aux jeunes en plus de l'aide de 300 € de la Région. On arrive sur un lissage du dispositif puisque les jeunes avaient deux ans pour utiliser leurs 150 euros.

Elle rappelle que le CIAS a gardé l'aide au transport sur le réseau urbain autunois pour les personnes de plus de 65 ans non imposables ou les personnes ayant un taux d'invalidité à 80 %.

Elle rajoute qu'il faut rajouter au budget le fonctionnement classique du CIAS avec toutes les assurances, (flottes des véhicules, des bâtiments, etc...).

Elle évoque également les projets conduits vers les personnes âgées (Ca bouge en autunois, etc...). Le CIAS a un budget d'à peu près de 15 700 euros. Parfois, grâce à la recherche de subventions, le CIAS parvient à obtenir des recettes complémentaires (de l'ordre de 5 à 6 000 € par an), ce qui permet de proposer des activités, des projets qui ne soient pas trop onéreux.

Madame MONGOUACHON donne l'exemple de l'après-midi même, elle était avec Madame GATIER au département pour une présentation de ce que fait le territoire sur la précarité alimentaire. C'est en fait un dispositif sur lequel le CIAS a été soutenu. Elle rajoute qu'elle a obtenu une subvention de 5 000 euros, qu'elle doit cependant afficher en recettes mais également en dépenses.

Elle a également obtenu une nouvelle subvention de 7000 € pour la sensibilisation des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens. La CPAM a également soutenu Bel Gazou cette année pour ce même projet à hauteur de 3 000 euros.

Elle souhaite également évoquer un point important; l'AG2R propose une contractualisation à deux ans avec le CIAS, avec le versement d'une subvention de 50 000 euros parce qu'elle considère que toutes les actions que le CIAS mène sur le Grand Autunois Morvan en faveur des seniors, sont des actions importantes. Pour ce faire, il faut rapidement proposer 4-5 axes stratégiques qui vont être étudiés à Dijon et après au niveau national. La réponse devrait arriver entre mars et juin.

Toujours dans les demandes de subventions, le CIAS est reparti pour 3 ans avec le Département pour le développement d'activités physiques adaptées avec une subvention de 10 000 €. Cette année, il y a déjà 2 groupes qui ont démarré à Brion et à St Forgeot et un à Antully.

Elle termine en expliquant qu'elle essaye de travailler poste par poste, de trouver des recettes. Elle a essayé d'être le plus transparente possible dans la manière de construire ce budget. Mais elle entend que sur d'autres points, il faudra sûrement faire des choix.

Madame BARNAY pense qu'il serait intéressant, notamment cette année avec le renouvellement électoral, de voir l'évolution des dépenses et recettes par rapport au budget primitif 2025. Cela permettra de se rendre compte de comment évoluent nos recettes (des usagers, des dotations, de l'impôt); et cela permettrait d'expliquer vraiment ce qu'est une dotation, une taxe, un impôt pour qu'on sache bien d'où provient

la recette, et avoir une vision très claire de qui finance le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans sa globalité.

Elle termine en soulignant que l'on ne maîtrise rien, qu'on subit mais qu'il faut tout de même avoir des budgets équilibrés.

Elle demande aux administrateurs de prendre acte du débat d'orientations budgétaires qui est peut-être un peu plus étriqué que les autres années parce qu'il n'y a pas encore tous les éléments. Elle remercie le travail qui a été fait par Mme Mongouachon, le service finances avec Mme Mercier et le service RH avec Mme Renaud.

Enfin elle redit qu'il faudra se poser la question du maintien en régie de certains services, de la mise en place de délégations de services publics, ou bien du maintien de services de proximité à l'échelle intercommunale, ce que tout le monde souhaite.

Elle demande aux administrateurs s'ils ont des questions, des remarques sur ce débat d'orientation budgétaire ou de prise de paroles.

Dans la négative, elle laisse la parole à M. Grillon.

5°) – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION N°2 DU RIFSEEP

Monsieur Grillon donne lecture du rapport :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L712-1, L714-1 et L714-4 à L714-13,

VU le décret 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, modifié, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat,

VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

VU l'ensemble des arrêtés ministériels portant application aux corps de la fonction publique d'Etat des dispositions du décret n°2014-513, modifié, précité,

VU la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

VU la délibération en date du 14 octobre 2025 modifiant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise IFSE et complément indemnitaire CIA),

CONSIDERANT qu'il convient de revenir au fondement du RIFSEEP en instituant une valorisation annuelle pour le complément indemnitaire annuel,

VU l'avis favorable et unanime du comité social territorial en date du 4 novembre 2025 relatif à la modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de de l'Engagement Professionnel et de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement aux agents de la Centre intercommunal d'action sociale,

Je vous demanderai, Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER d'un versement annuel pour le CIA à compter du 1^{er} mars 2026,

DECIDER que toutes les autres modalités de la délibération susmentionnée resteront inchangées.

Madame BARNAY rappelle simplement qu'il y a eu des fusions de communautés de communes depuis 2014. Certaines avaient des régimes indemnitaires pour leurs agents plutôt très positifs, d'autres n'avaient quasi aucun régime indemnitaire. Pendant trois ans, le régime indemnitaire a été modifié pour que tout agent qui occupe les mêmes fonctions dans notre intercommunalité ait le même régime indemnitaire. Et aujourd'hui, on a donc cumulé le CIA à l'IFSE pour un régime indemnitaire global. Ce CIA fait l'objet d'une évaluation professionnelle par l'ensemble des chefs de service.

Madame BARNAY souligne que c'est un travail commun, agents, élus communautaires et élus communaux pour optimiser nos moyens humains, matériels et financiers. Donc, c'est aussi une récompense qui doit permettre à la globalité de ce territoire d'avoir des services efficaces et d'optimiser les moyens. C'est une reconnaissance du travail accompli, c'est important pour les agents. Madame MONGOUACHON avait rappelé le coût : 13 700 €.

Elle demande aux administrateurs s'ils ont des remarques ou des questions.

Les administrateurs, après délibération, ont approuvé à l'unanimité la modification n°2 du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel concernant le versement annuel pour le CIA à compter du 1^{er} mars 2026.

6°) ENTERINEMENT DES DEMANDES DE SECOURS

Madame GATIER présente les secours étudiés lors de la dernière commission permanente.

Neuf dossiers ont été présentés, six ont eu un secours et une personne a eu un prêt de 2 000 € qu'elle devra rembourser.

Les secours vont de 80 € mini à 300 € max.

Il y a eu une dépense de 1133,91 € sur cette commission.

Elle demande aux administrateurs de bien vouloir entériner les décisions prises lors de la commission permanente du 15 décembre 2025.

Madame BARNAY remercie l'ensemble des agents et des élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale qui ont travaillé dans l'intérêt général. Elle souhaite dire un grand merci à tous les administrateurs, notamment, durant ces six années, où il a fallu gérer une période très délicate avec une crise sanitaire dont personne ne connaissait ni les tenants et les aboutissants.

Elle remercie notamment les agents des services de la Petite Enfance qui ont accueilli, dès le début de cette crise, les enfants des personnels soignants, des gendarmes, des pompiers, enfin, de toutes les professions qui étaient réquisitionnées pour travailler. Elle remercie pour tout le travail qui a été fait et notamment la mise en place du centre de vaccination à l'Hexagone avec la ville d'Autun. Il remercie plus précisément Monsieur Jean-François NICOLAS, Céline GOUDIER POWSZA et tout le personnel infirmier.

Elle souligne le travail de cohésion et d'engagement de tout le monde. Elle rappelle que ce mandat a supporté une crise énergétique majeure avec des coûts qui ont explosé aussi bien pour nos collectivités que pour les ménages. Il a fallu faire face à une période très délicate avec la fermeture de certains équipements, notamment en période hivernale.

Elle évoque le début de la guerre en Europe le 22 février et espère que le mandat qui débute avec tous ces conflits et tous ces mouvements géopolitiques se termine mieux, mais dans tous les cas, elle reste optimiste. Elle remercie de nouveau tout le monde pour l'engagement et le travail accompli dans l'intérêt des habitants du territoire, qui a permis de le rendre dynamique et attractif.

Elle remercie spécialement Monique Gatier, Vice-Présidente du CIAS et tous les élus qui se sont engagés dans cette aventure humaine et souhaite le meilleur pour 2026 aux élus qui se lancent dans un nouveau mandat, qui continuent à croire en ce territoire mais également toutes celles et ceux qui arrêteront leurs fonctions au sein de nos trois collectivités.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance du Conseil d'Administration a été levée à 18h30.

Autun, le 16 février 2026

Pour le Président
Le Vice-Président

Marie-Claude BARNAY
Présidente
du CIAS du Grand Autunois Morvan

